



Traité Maasser Chéni

Michna 3 - Chapitre 5

כָּרֶם רְבִיעִי,
בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים: אֵין לוֹ חֲמֵשׁ וְאֵין לוֹ בְּעוֹר;
וּבֵית הִלֵּל אוֹמְרִים, יֵשׁ לוֹ.
בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים: יֵשׁ לוֹ פֶּרֶט וְיֵשׁ לוֹ עוֹלָלוֹת,
וְהַעֲנִיִּים פּוֹדִין לְעֶצְמָן;
וּבֵית הִלֵּל אוֹמְרִים, כָּלוּ לַגַּת:

Les fruits de la vigne de la quatrième année ne sont soumis ni au [paiement du] cinquième ni à l'élimination selon Beth Chamaï, mais Beth Hillel dit qu'ils le sont. Beth Chamaï dit : le droit [des pauvres] aux grains isolés et au grappillage s'y applique et les pauvres doivent les racheter pour eux-mêmes, mais Beth Hillel dit : tout va au pressoir.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions